

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2024-004

Date de la convocation : 15/02/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 18

Le vingt-deux février deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et MM. Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Valentine DION, Yann DUGARD, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Léopold Désiré NANJI, Pierre POTRON, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION et Bruno VALET.

Représentés : Monsieur Pascal COLSON donne à Madame Valentine DION ; Monsieur Jean DE POUILLY donne à Monsieur Pierre LAURENT-CHAUVET ; Monsieur Vincent FLEURY donne à Monsieur Benoît SINGLIT ; Monsieur Christophe MANCEAUX donne à Monsieur Dominique DANNEAUX

Secrétaire de séance : Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS COMMUN POUR L'AIDE
A LA RENOVATION DU PATRIMOINE BATI ANCIEN**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2022/21 du Conseil Communautaire du 07/04/2022 adoptant la convention avec la Région sur le fonds commun pour la rénovation du patrimoine bâti ancien et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission Rénovation du patrimoine bâti ancien lors de sa séance du 15 février 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions telles que figurant en annexe de la présente délibération.

- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

**La secrétaire de séance,
Nadège LAMPSON-GUEILLIOT**


**Le Président
Benoit SINGLIT**

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
et de sa publication ou notification le**

29 FEV. 2024

29 FEV. 2024

Fonds commun pour la rénovation du patrimoine bâti ancien
Bureau Communautaire du 22 février 2024

Examen de 4 dossiers sans passage de l'architecte conseil pour accord :

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Projet	Coût du projet TTC	Montant éligible	Subvention	Part Com Com	Part Région	Part CD08
	08 240 TAILLY	Façade	Rénovation de 3 façades en pierre	14 902,80 €	8 000 €	4 000 €	1 600 €	2 000 €	400 €
				1 431,40 €	1 431,40 €	715,70 €	286,28 €	357,85 €	71,57 €
				2 044,90 €	2 044,90 €	1022,45 €	408,98 €	511,23 €	102,25 €
	08 240 BRIQUENAY	Façade	Rénovation d'une façade en bardages	5 963,76 €	5 963,76 €	2 981,88 €	1192,75 €	1 490,94 €	298,19 €
	08 240 SOMMAUTHE	Façade	Rénovation de 2 façades en pierre	10 879,00€	8 000 €	4 000 €	1 600 €	2 000 €	400 €
				1 056,00 €	1056 €	528 €	211,20 €	264,00€	52,80 €
	08240 CHENERY/BAYONVILLE	Façade	Rénovation de 6 façades	18 169 €	8 000 €	4 000 €	1 600 €	2 000 €	400 €
				5 655 €	5 655 €	2 827,50 €	1 131 €	1 413,75 €	282,75 €
				7826,28 €	7 826,28 €	3 913,14 €	1 565,26 €	1 956,57 €	391,31 €
				495 €	495 €	247,50 €	99 €	123,75 €	24,75 €
				4 121,70 €	4 121,70 €	2 060,85 €	824,34 €	1 030,43 €	206,09 €
				4 216,74 €	4 216,74 €	2 108,37 €	843,35 €	1 054,19 €	210,84 €
				76 761,58 €	56 810,78 €	28 405,39 €	11 362,16 €	14 202,70 €	2 840,54 €

Soit un montant de **11 362,16 €** de participation de la Communauté de Communes pour ce bureau communautaire.